

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

**DCM n°25/2021**

**Séance Ordinaire du 28 avril 2021**

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt et un le vingt-huit avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : RAMOS José

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, ROUSSEAU Charline, BRUNET François

**Procuration** : STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeanine

**Absents** : /

**Date de la convocation** :

21 avril 2021

Classement issu de la  
nomenclature  
« ACTES »  
3.2 Aliénations

**OBJET : CESSIION DE PARCELLES COMMUNALES AU PROFIT DU DEPARTEMENT DES  
PYRENEES-ORIENTALES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du département du 28/01/2021 informant la commune de la nécessité d'acquérir des parties de parcelles communales dans le cadre d'une procédure de régularisation foncière de la RD5F.

Il précise que les parcelles concernées sur les suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale	Surface cédée
B	1819	LE DEVEZ	937 m <sup>2</sup>	47 m <sup>2</sup>
B	1821	LE DEVEZ	1 019 m <sup>2</sup>	42 m <sup>2</sup>
B	1823	LE DEVEZ	1 781 m <sup>2</sup>	94 m <sup>2</sup>
B	492	LE DEVEZ	2 750 m <sup>2</sup>	95 m <sup>2</sup>

Compte tenu de l'intérêt public qui s'attache à cette démarche, il est d'usage de procéder à la cession à l'euro symbolique des 278 m<sup>2</sup> en question.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer en faveur de cette cession.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité la cession ci-dessus décrite ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire notamment l'acte notarié ;

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO